



CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD

DOSSIER DE CANDIDATURE

POUR LE CONCOURS D'ENTREE EN CYCLE SPECIALISE DANS LA DISCIPLINE DOMINANTE

ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

NOM ET PRENOM :

DISCIPLINE DOMINANTE :

DOSSIER À DEPOSER SUR INTERNET LORS DE VOTRE INSCRIPTION

PROJET ARTISTIQUE¹

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

PARCOURS DE FORMATION DU CANDIDAT²

¹ À remplir par le candidat.

ÉTUDES SUIVIES DANS L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Études scolaires ou universitaires suivies en 2021-2022 :

.....
.....

Études scolaires ou universitaires prévues en 2022-2023:

.....
.....

POUR LES CANDIDATS NE SUIVANT PLUS D'ETUDES GENERALES

Activité professionnelle :

ÉTABLISSEMENT(S) D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE FRÉQUENTÉ(S) ANTÉRIEUREMENT

Établissement :

Cycle de formation : Année(s) scolaire(s) :

Diplôme(s) obtenu(s)³ : Année :

Établissement :

Cycle de formation : Année(s) scolaire(s) :

Diplôme(s) obtenu(s) : Année :

Nombre d'années d'études au total :

² À remplir par le candidat.

³ Joindre copie ou attestation si candidat nouvellement admis dans l'établissement.

PRATIQUE DOMINANTE

Répertoire emblématique de la discipline dominante étudié durant les deux dernières années :

Titre	Compositeur

U.V. COMPLEMENTAIRES

FORMATION MUSICALE

Niveau actuel (préciser le cycle et l'année) :

Récompense ou diplôme obtenu : Année scolaire :

PRATIQUE COLLECTIVE

(Orchestres, ensemble vocaux, musique de chambre, autre pratique...)

Type de pratique collective :

Niveau actuel (préciser le cycle et l'année le cas échéant) :

Récompense ou diplôme obtenu : Année scolaire :

Type de pratique collective :

Niveau actuel (préciser le cycle et l'année le cas échéant) :

Récompense ou diplôme obtenu : Année scolaire :

AUTRES DISCIPLINES ÉTUDIÉES :

Discipline 1 :Nombre d'années d'études : Diplôme :

Discipline 2 :Nombre d'années d'études : Diplôme :

Discipline 3 :Nombre d'années d'études : Diplôme :

AUTRES ÉLÉMENTS ÉVENTUELS CONCERNANT LE PARCOURS ARTISTIQUE DU CANDIDAT

.....

.....

.....

.....

.....

EXAMEN DE LA DISCIPLINE DOMINANTE⁴

Indiquez le programme que vous présenterez publiquement lors de l'examen. Rappel : le programme est libre, sa durée ne doit pas être inférieure à 15 minutes ou dépasser 20 minutes et doit comporter obligatoirement une œuvre utilisant des techniques d'écriture contemporaine.

Si vous avez des besoins techniques particuliers, LE SIGNALER IMPERATIVEMENT ICI !

Titre	Compositeur	Durée

⁴ À remplir par le candidat.

ÉVALUATION CONTINUE DU CANDIDAT⁵

	Appréciation, note sur 20, nom et signature du professeur
En pratique dominante	
En pratiques collectives	
En Formation et Culture Musicale	
Autre(s) enseignement(s) éventuel(s)	
Avis du Directeur de l'établissement de tutelle du candidat	

⁵ À remplir par l'équipe pédagogique du candidat.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS⁶

PRENOM : NOM :

DATE DE NAISSANCE : LIEU DE NAISSANCE :

NATIONALITE :

ADRESSE :

.....

.....

CODE POSTAL : VILLE :

TELEPHONE : E-MAIL :

DATE ET SIGNATURE DU CANDIDAT

POUR LES MINEURS

NOM DU RESPONSABLE LEGAL :

PRENOM :

ADRESSE :

.....

CODE POSTAL : VILLE :

TELEPHONE : E-MAIL :

DATE ET SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL

⁶ À remplir par le candidat ou sa famille.

Pour l'entrée en cycle spécialisé Jazz

Temps de passage d'examen de 30' comportant :

- Une composition
- Programme libre
- Un entretien de 10' avec le candidat

Concernant le répertoire, il est convenu qu'un morceau de création (composition originale du candidat) doit être obligatoirement présenté.

Pour les autres morceaux, le candidat aura libre choix dans une liste d'œuvres proposant différentes esthétiques. Il devra démontrer sa technicité, son ouverture sur des esthétiques variées et sa capacité à improviser.

Ce programme présenté par un groupe d'élèves, doit mettre en valeur les qualités instrumentales du candidat.

Pour l'obtention de l'U.V. Dominante en Jazz

Temps de passage d'examen de 30' comportant :

- Un morceau du répertoire (réappropriation)
- Plusieurs compositions dans des styles différents
- Programme libre de trente minutes comportant la réappropriation d'une œuvre (et une seule), du répertoire du Jazz
- Présentation du projet personnel de création de l'élève, qui met en valeur les compétences générales du candidat

Le professeur en jazz (P.E.A.) est seul garant de l'authenticité du projet porté par l'élève en cycle spécialisé. Dans le cadre où le département n'aurait pas de professeur, un assistant (A.T.E.A.), de préférence titulaire du D.E. dans la discipline, serait appelé à suivre l'élève (cf. texte du ministère).

Pour l'entrée en cycle spécialisé musiques actuelles amplifiées

Temps de passage d'examen 40 minutes réparties comme suit :

- 20 minutes de répertoire
- 10 minutes de création
- 10 minutes d'entretien

La proportion pour le passage instrumental sera d'environ 70% de répertoire et 30% de création.

Pour le **répertoire**, le candidat devra présenter une interprétation « au plus proche » de sa version de référence. Il aura le choix dans une liste d'œuvres proposant différentes esthétiques. Il devra démontrer sa technicité, son ouverture sur des esthétiques variées et sa capacité à improviser.

La partie **création** pourra être un projet extérieur dans lequel le candidat est impliqué ou un atelier d'élève ayant déjà travaillé sur cet aspect.

Pour l'obtention de l'U.V. dominante en musiques actuelles amplifiées

Temps de passage d'examen de 30 à 40 minutes.

La proportion pour le passage instrumental sera d'environ 30% de répertoire et 70% de création.

Pour le répertoire les conditions seront les même que pour l'examen d'entrée (un morceau technique et 2 ou 3 morceaux dans différentes esthétiques).

La création ne devra pas dépasser 30 minutes elle permettra d'évaluer :

- La capacité organisationnelle du candidat
- Sa capacité à fédérer autour de lui des musiciens de qualité
- La capacité de communiquer sur son projet
- Une véritable aptitude à passer du statut d'élève au statut de professionnel.
- L'originalité de l'écriture
- La viabilité du projet

Le professeur coordinateur en musiques actuelles amplifiées (P.E.A.) est seul garant de l'authenticité du projet porté par l'élève en cycle spécialisé. Dans le cadre où le département n'aurait pas de professeur, un assistant (A.T.E.A.), de préférence titulaire du D.E. dans la discipline, serait appelé à suivre l'élève (cf. texte du ministère).